



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA
MEUSE

ANNEE 2020
Recueil n°10 du 21/10/2020

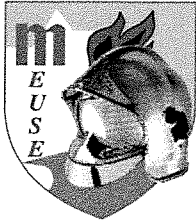
Sommaire

Conseil d'Administration

Néant

Arrêtés

Numéro	Désignation	Pages
2020-653	Arrêté portant composition de la commission administrative et technique	2-3
2020-653	Arrêté portant constitution du Conseil d'administration du SDIS	3-4



Bar-Le-Duc, le 15 octobre 2020

Arrêté n° 2020-653

**Arrêté portant constitution
du Conseil d'administration du SDIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

Vu le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

Vu la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

Vu la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

Vu les délibérations du 25 avril 2015 et du 8 mars 2018 du Conseil Départemental de la Meuse désignant les représentants au CASDIS,

Vu les démissions au sein du CASDIS de certains représentant du conseil départemental en cours de mandat,

Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 8 octobre 2020 pour les élections des représentants des maires, des représentants des EPCI au CASDIS, et celui des opérations électorales CATSIS et CCDSPV du SDIS de la Meuse

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse est composé comme suit

Membre de droit :

Le Préfet ou son représentant,

Treize représentants du Conseil Départemental :

Membres Titulaires :

- M. LEONARD Claude
- M. RUHLAND Daniel
- M. ABBAS Gérard
- M. LAMORLETTE Jean-François
- M. CANOVA Jean-Louis
- Mme MUNERELLE Régine
- Mme COMBE Danièle
- Mme PALANSON Arlette
- Mme JACQUET Evelyne
- M. MERVEILLE Arnaud
- Mme DUMONT Marie-Jeanne
- Mme JOCHYMSKI Isabelle
- Mme TONNER Marie-Christine

Membres suppléants :

- Mme AARNINK-GEMINEL Dominique
- M DUMONT Jérôme
- Mme CHAMPION Patricia
- Mme BERTAUX Catherine
- Mme SERRE Frédérique

- M. JANNOT André
- M. NAHANT Serge
- Mme PHILIPPE Véronique
- M. BURGAIN Pierre
- M. HAZARD Samuel

Deux représentants des Etablissements Publics de Coopération Intcommunale :

Membres Titulaires :

- M. MIDON Jean-Claude
- MME COLLINET-JUNG Catherine

Membres suppléants :

- M. MICHEL Gérald
- Mme ROUSSEL Anne

Trois représentants des Maires :

Membres Titulaires :

- M. MESOT Régis
- M.DORMOIS André
- M. GAGNEUX Christian

Membres suppléants :

- M. LEFEVRE Jérôme
- M. FAVE Francis
- M. RENAUDEAU Daniel

Membres à voix consultatives :

Le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours

Le Médecin-Chef du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant,

Le Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers

Les représentants du personnel :

Sapeurs-pompiers officiers professionnels

Membres Titulaires :

- Capitaine DUFOUR Sylvain

Membres suppléants :

- Lieutenant de 1^{ère} classe MATHEY James

Sapeurs-pompiers officiers volontaires

Membres Titulaires :

- Lieutenant BENEDETTI Jérôme

Membres suppléants :

- Capitaine Louis REATO

Sapeurs-pompiers non-officiers professionnels

Membres Titulaires :

- Sergent DOMMANGE Romain

Membres suppléants :

- Adjudant-chef VAXELAIRE Freddy

Sapeurs-pompiers non-officiers volontaires

Membres Titulaires :

- Sergent-chef BERTHOLET Daniel

Membres suppléants :

- Adjudant-chef ANTOINE Cédric

Un représentant des personnels administratifs, techniques et spécialisés

Membres Titulaires :

- M.IDDIR Stéphane

Membres suppléants :

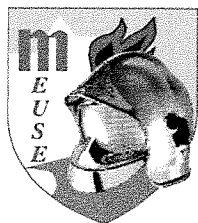
- Mme HALFTERMEYER Nadine

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Le Président du conseil d'administration du service
départemental d'incendie et de secours de la Meuse,
Jean-Louis CANOVA**

Service départemental
d'incendie et de secours



Bar-Le-Duc, le 15 octobre 2020

Arrêté n° 2020-652

Arrêté portant composition de la commission administrative et technique du SDIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-683 du 18 juin 2015 transférant aux services départementaux d'incendie et de secours l'organisation des élections à leurs conseils d'administration et leurs instances consultatives ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2020 fixant au 28 octobre 2020 la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours et des services d'incendie et de secours de Corse ; et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services d'incendie ;

Vu la délibération n° CA-2020-3.8 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse du 10 juin 2020 relative à l'élection des représentants des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, et à la désignation de deux maires et de deux présidents d'EPCI à la commission de recensement des résultats ;

Vu la délibération n° CA-2020-4.1 du conseil d'administration du SDIS de la Meuse du 22 juillet 2020 relative au renouvellement de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV), et à la mise en place du vote électronique ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales pour la CATSIS et le CCDSPV du SDIS de la Meuse du 8 octobre 2020

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission administrative et Technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse est composé comme suit :

- Le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours ou en son absence le Directeur Départemental Adjoint,
- Le Médecin-Chef du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant,

Représentants des Sapeurs-pompiers officiers professionnels

Membres Titulaires :

- Capitaine DUFOR Sylvain
- Lieutenant de 1^{ère} classe PILLET Laurie-Anne

Membres suppléants :

- Lieutenant de 1^{ère} classe MATHEY James
- Lieutenant de 1^{ère} classe JEANNESSON Romuald

Représentants des Sapeurs-pompiers officiers volontaires

Membres Titulaires :

- Lieutenant BENEDETTI Jérôme
- Commandant LEBRUN Benoit

Membres suppléants :

- Capitaine Louis REATO
- Lieutenant MELINE Steeve

Représentants des Sapeurs-pompiers non-officiers professionnels

Membres Titulaires :

- Sergent DOMMANGE Romain
- Sergent LEMERCIER Julien
- Caporal DAMANCE Christopher

Membres suppléants :

- Adjudant-chef VAXELAIRE Freddy
- Caporal MARIUS Kévin
- Adjudant DUPUIS Cédric

Représentants des Sapeurs-pompiers non-officiers volontaires

Membres Titulaires :

- Sergent-chef BERTHOLET Daniel
- Caporal QUINART Erwan
- Adjudant-Chef ROBINOT David

Membres suppléants :

- Adjudant-chef ANTOINE Cédric
- Caporal JULIEN Yohann
- Caporal FABRE Romain

Représentants des personnels administratifs, techniques et spécialisés

Membres Titulaires :

- M. IDDIR Stéphane
- M. VICTORION Fabrice

Membres suppléants :

- Mme HALFTERMEYER Nadine
- Mme MALLINGER Sylvie

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Le Président du conseil d'administration du service
départemental d'incendie et de secours de la Meuse,
Jean-Louis CANOVA**

Le 21/10/2020
Le Directeur départemental

Colonel Hors Classe Yves GAVEL